



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2018-05-003

PUBLIÉ LE 7 MAI 2018

Sommaire

PREFECTURE

41-2018-05-07-002 - Arrête préfectoral du 7 mai 2018 confiant la suppléance de la directrice de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher à M. André Pierre-Louis, sous-préfet de Vendôme, les 9 mai, 11 mai et 14 mai 2018 (1 page)

Page 3

PREFECTURE

41-2018-05-07-002

Arrête préfectoral du 7 mai 2018 confiant la suppléance de
la directrice de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher à M.
André Pierre-Louis, sous-préfet de Vendôme, les 9 mai, 11
mai et 14 mai 2018

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du -7 MAI 2018
confiant à M. André PIERRE-LOUIS,
sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme
la suppléance de la directrice de cabinet du Préfet de Loir-et-Cher,
les 9, 11 et 14 mai 2018

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret du 24 août 2016 nommant M. André PIERRE-LOUIS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Vendôme ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 1^{er} août 2017 portant nomination de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, administratrice civile, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;
Vu la circulaire INTA1708864C du ministère de l'Intérieur en date du 28 mars 2017 relative à la délégation de signature des préfets,
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-11-21-003 du 21 novembre 2017 donnant délégation de signature à Mme Marie-Frédérique WHITLEY, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher,
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la suppléance de la directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher,
Considérant l'absence de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, en congés du 9 au 14 mai 2018 et les contraintes d'agendas de Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay et de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Pour les journées du :

- mercredi 9 mai 2018 après-midi
- vendredi 11 mai 2018
- lundi 14 mai 2018 matin,

la suppléance de Mme Marie-Frédérique WHITLEY, directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, est confiée à M. André PIERRE-LOUIS, sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme.

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Frédérique WHITLEY par arrêté préfectoral susvisé n° 41-2017-11-21-003 du 21 novembre 2017 est attribuée, pendant la période précitée, à M. André-Pierre LOUIS.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le

-7 MAI 2018

Le Préfet,

Jean-Pierre CONDEMINE